

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2023

Le mercredi six décembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Mégane ROMAND ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

Membres absents: Annick SOUCHON-MARTINET; Kati SZAKALY; Jocelyn GABRY; Christian MEA; Sylvie DIANI

Pouvoirs : Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDY ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Christian MEA à Béatrice TRANCHAND ; Sylvie DIANI à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 novembre 2023

Secrétaire : Jérôme MORGANT

2023-57 – EAUX PLUVIALES : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CONDRIEU AUX TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES IMPASSE DE BASSENON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu les statuts en vigueur de Vienne Condrieu Agglomération ;

Vu les propositions de la CLECT du 19 juin 2018 confirmées par l'assemblée communautaire du 27 juin 2018 ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2023 de Vienne Condrieu Agglomération ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence eaux pluviales, Vienne Condrieu Agglomération prévoit de réaliser sur la Commune de Condrieu des travaux de gestion des eaux pluviales, impasse de Bassenon.

Considérant que le montant total de ces travaux est estimé à 40 000 € HT ;

Considérant que la Commune est tenue de participer à hauteur de 50 % des travaux d'eaux pluviales soit 20 000 € HT (24 000 € TTC) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver le versement d'une subvention d'équipement à Vienne Condrieu Agglomération correspondant à 50% du coût net estimé de l'opération soit 20 000 € HT – 24 000 € TTC (montant à parfaire au vu du décompte général définitif) pour les travaux de gestion des eaux pluviales impasse Bassenon à Condrieu ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 décembre 2023

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,
Jérôme MORGANT

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :